

# L'intervenant en Prévention des Risques Professionnels, **un expert dans l'écosystème de la prévention**

En région Corse, les Intervenants en Prévention des Risques Professionnels constituent une ressource essentielle pour soutenir la culture de prévention, intervenir dans les entreprises, former et acculturer les acteurs. Ils constituent pour l'entreprise une garantie de compétences, d'indépendance et de moyens quant à la capacité d'atteindre des objectifs de prévention des risques dans l'entreprise. Les IPRP représentent aujourd'hui la communauté experte la plus importante du territoire, transdisciplinaire et capable de traiter d'une grande variété de problématiques.

## Domaines d'intervention des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels

### ERGONOMIE

- Améliorer les conditions de travail
- Préserver la santé physique et psychique
- Aménager et/ou concevoir des postes, des locaux, de nouvelles organisations
- Prévenir la désinsertion professionnelle
- Favoriser le maintien en emploi
- Optimiser la productivité
- Lier santé-sécurité et performance

### SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL, UN ENJEU POUR LES ENTREPRISES

### QUALITÉ HYGIÈNE SÉCURITÉ ENVIRONNEMENT

- Préserver la santé et la sécurité des salariés
- Améliorer les conditions de travail
- Évaluer et prévenir les risques professionnels
- Apporter une expertise technique

### FORMATIONS

- Formation en qualité, sécurité, environnement : dispositifs PRAP, HAPA, EvRP, ASD SST, CACES, Risque routier, nuisances chimiques, Incendie, Travail en hauteur, droit du travail...

### PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

- Préserver la santé mentale des salariés
- Intervenir sur le collectif de travail
- Analyser les situations de travail
- Faciliter la médiation pour gérer des conflits et des situations de crise
- Agir par un soutien individuel psychologique
- Prévenir les risques psychosociaux et la gestion du stress



Retrouvez les coordonnées des Intervenants en Prévention des Risques Professionnels de la région corse en scannant le QR Code ci-contre avec l'appareil photo de votre smartphone.

© Réalisation Perspectives-corse.com | © Photos AdobeStock et Freepik

Intervenants en **Prévention** des **Risques Professionnels**

# IPRP DE LA RÉGION CORSE

Parce que les accidents du travail, les maladies professionnelles et les sanctions relatives à la responsabilité de l'employeur ne sont pas une fatalité, l'IPRP est le meilleur allié du chef d'entreprise.

# Qu'est-ce qu'un IPRP ?



*L'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels participe, dans un objectif exclusif de prévention, à la préservation de la santé et de la sécurité des travailleurs et à l'amélioration des conditions de travail. Dans ce cadre, il assure des missions de diagnostic, de conseil, d'accompagnement et d'appui.*



Articles L.4644-1 et R.4644-1 à 5 du Code du travail

Enregistré auprès de la Direction Régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS), il intervient dans l'entreprise à la demande de l'employeur (ou du chef d'entreprise) et **assure un rôle de conseil et d'accompagnement** sur une problématique précise ou de manière globale sur les questions de sécurité et de santé au travail qui relèvent de son domaine de compétence.



Son action s'organise dans un contexte pluridisciplinaire en relation avec le médecin du travail.

- 1. Évaluer les risques :**  
Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUEVRP)
- 2. Mettre en œuvre la prévention** qui s'impose en s'appuyant sur des compétences adéquates : c'est la pluridisciplinarité

# Son rôle

L'Intervenant en Prévention des Risques Professionnels participe activement à la **préservation de la santé, de la sécurité des salariés et à l'amélioration des conditions de travail** dans un objectif de prévention. Il intervient aux côtés du chef d'entreprise dans son obligation de sécurité envers ses salariés.



# La parole aux IPRP

Quelques exemples d'accompagnement

## Prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS)

### Le contexte :

Une entreprise de terrassements et de voirie de réseaux divers, où les activités sont génératrices de postures contraignantes et d'efforts répétés.

### Les objectifs de l'accompagnement :

- Repérer les situations de travail à risque de TMS.
- Analyser et évaluer les situations de travail repérées.
- Rechercher des mesures de prévention couvrant les moyens organisationnels, techniques et humains.
- Élaborer le plan d'action d'amélioration.

### Les étapes de l'accompagnement :

- Création d'un groupe projet et présentation de l'action
- Observations des salariés sur leur poste de travail
- Restitution aux salariés des analyses et partage sur la compréhension des causes et origines des risques.
- Partage sur les propositions de pistes d'amélioration.
- Présentation et validation des livrables au groupe projet.

### Les livrables :

- Document unique d'évaluation des risques mis à jour.
- Plan d'action d'amélioration des situations de travail à risques de TMS.

## + Les plus

*Une démarche collective.*

*Une appropriation de la méthode et des outils par tous les acteurs.*

*L'amélioration des conditions de travail des salariés.*

## Constitution d'un réseau de « référents COVID » au sein d'une entreprise

### Le contexte :

La Direction d'une Entreprise de travaux d'aménagement hydraulique souhaite mettre en place des relais sur tout le territoire afin de promouvoir les mesures liées à la Covid-19 pour assurer la protection de ses salariés et faire remonter les situations problèmes ainsi que les bonnes pratiques mises en oeuvre.

### Les objectifs de l'accompagnement :

- Constituer un réseau de référent Covid sur tout le territoire
- Fournir à chaque acteur de l'entreprise les connaissances et les outils pour agir sur le risque lié à la Covid-19,
- Élaborer le livret d'information renforcé lié à la Covid-19.

### Les étapes de l'accompagnement :

- Réalisation d'une réunion d'information sur la démarche.
- Production d'un référentiel de compétences pour agir sur le risque lié à la Covid-19.
- Formation des référents Covid-19.
- Formation des différents acteurs de l'entreprise.
- Production du livret d'information renforcé.
- Présentation et validation des livrables dans le cadre du dialogue social.

### Les livrables :

- Une liste des référents Covid.
- Le livret d'information renforcé.

## + Les plus

*L'engagement de l'équipe de direction tout au long du projet.*

*Une démarche basée sur le dialogue social.*

*Une implication de tous les acteurs.*